

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 19 août 2014 modifiant l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour**

NOR : DEVL1418705A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 19 août 2014 :

Au *b* du 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009, modifié par les arrêtés des 1^{er} juillet 2009, 29 mars 2012, 10 avril 2012 et 26 juin 2014, portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour, les mots : « M. Fernand Dyen, maire de Colmars-les-Alpes » sont remplacés par les mots : « M. Yves Nicolas, maire de Larche » et les mots : « M. Bruno Vaginay » sont remplacés par les mots : « M. Patrick Bouvet ».

Au *d* du 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009, modifié par les arrêtés des 1^{er} juillet 2009, 29 mars 2012, 10 avril 2012 et 26 juin 2014, portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour, les mots : « M. Michel Lantelme, président » sont remplacés par les mots : « Mme Chantal Caire-Caïs, présidente ».

Au *b* du 3 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009, modifié par les arrêtés des 1^{er} juillet 2009, 29 mars 2012, 10 avril 2012 et 26 juin 2014, portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour, les mots : « M. Michel Margaillan » sont remplacés par les mots : « M. Loïc Quellec ».